Département de la Vendée

L'AIGUILLON LA-PRESQU'ILE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°

20260925_PM_AM_141

ARRÊTÉ PROVISOIRE DE POLICE DE CIRCULATION

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
Vu la demande formulée par le GROUPE ALQUENRY.

CONSIDERANT *qu'en raison du déroulement des travaux de remplacement d'appuis téléphonique sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'Île, il y a lieu de rétrécir la chaussée, d'alterner la circulation et d'interdire le stationnement momentanément.*

A R R Ê T E :

Article 1 : Du 02 octobre 2026 et ce jusqu'à la fin des travaux de remplacement d'appuis téléphonique sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'Île, la chaussée sera rétrécie, la circulation sera alternée et le stationnement sera interdit momentanément.

Article 2 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge du GROUPE ALQUENRY et sous la responsabilité de M. BIEUVILLE Lucien.

La signalisation de déviation est à la charge du GROUPE ALQUENRY et sous la responsabilité de M. BIEUVILLE Lucien.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'île, le 25 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jean-Francois Etienne
Aiguillon la Presqu'ile - DGS
25 sept. 2026

Jean-François ETIENNE

VILLE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE
2, Place du Docteur Giraudet – L'Aiguillon-sur-Mer – 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île
Tél. 02 51 97 19 29 – mairie@laiguillonlapresquile.fr